Condamné pour terrorisme, il refuse les tests PCR, préalable nécessaire à son expulsion vers le Maroc

21/10/2021 à 16h37



Un géant au crâne rasé et au phrasé impeccable. Dans une vie idéale, Mohamed Achir, 30 ans, aurait dû être éducateur. Il est d'ores et déjà titulaire d'un DEUG de sociologie. Aux magistrats, cet homme ayant accompli, ces cinq dernières années, un immense **tour de France** des prisons françaises, décrit son parcours d'un ton posé. Achir personnifie une certaine forme de gâchis. **Du parcours éclairé d étudiant au sentier escarpé de l'action clandestine. Condamné pour terrorisme en 2019**, Achir, arrivé du Maroc à l'âge de cinq mois, a été frappé d'un arrêté ministériel de reconduite à la frontière à la veille de sa libération, en mai dernier. Depuis, il se bat comme un acharné **pour éviter d'embarquer dans un avion pour le Maghreb**. (…)

Crise du Covid oblige, un **test PCR négatif** est obligatoire avant tout embarquement sur un vol. Entre juin et septembre, le jeune Marocain, placé au CRA de Lesquin, **en a déjà refusé quatre**. Couvé par Olivier Cardon, son avocat, le contrevenant annonce sa stratégie. Avec son défenseur, il a contesté son expulsion devant le tribunal administratif de Paris. Celui-ci ne s'est pas encore prononcé. Loin de là. « *Si je suis*

reconduit à la frontière et que la justice me donne ensuite raison, la France ne m'accordera pas de visa de retour », anticipe Achir, lucide. D'où cette **obstruction délibérée** afin d'être préservé d'une éventuelle victoire à la Pyrrhus.

www.lavoixdunord.fr